



144^e CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS

Janvier 2019

Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

Mécanisme des États Membres en matière de produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières (CII) et des plus de 20 millions d'infirmières dans le monde.

Le CII s'attache à adopter des mesures pour faire face au problème persistant des produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits et à leurs conséquences. Ils sont particulièrement préoccupants car ils présentent des menaces importantes pour la santé, une plus grande prévalence à la maladie et une résistance aux agents antimicrobiens. En outre, ils provoquent la perte de confiance du public à l'égard des professionnels de la santé et des systèmes de santé, portant préjudice à l'accès aux soins de santé et, en définitive, à la réalisation de la couverture sanitaire universelle.

Actives dans tous les contextes, les infirmières prescrivent, administrent et surveillent le traitement des patients et sont donc bien placées pour détecter les produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits, en général découverts lorsque l'on s'aperçoit qu'ils n'ont pas l'effet thérapeutique escompté. À ce titre, les infirmières doivent participer à l'élaboration des plans d'action nationaux pour prévenir, détecter et traiter les produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits. Elles sont essentielles à la mise en œuvre des politiques y afférentes.

Nous tenons également à souligner que les produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits sont le symptôme d'un problème plus vaste et d'une importance capitale pour le CII et la profession infirmière : le manque d'accès à des soins de santé de qualité et abordables. Une grande partie de la morbidité et de la mortalité dues aux produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits pourrait être évitée si l'on garantissait aux populations l'accès à des produits médicaux abordables, authentiques et de qualité.

Une vigilance accrue du public est vitale pour remédier à cette problématique. Le CII est partenaire de la campagne *Fight the Fakes*, qui vise à créer un mouvement d'envergure mondiale pour porter à la connaissance du plus grand nombre les produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits. Le CII encourage le mécanisme des États Membres à se joindre à cette campagne, en particulier pour appuyer les activités E et F et encourager une action concertée avec les principales parties prenantes de la lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure ou contrefaits.

Je vous remercie.